



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : 6 février 2024

Objet : Convention relative à la participation du Département aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap de 60 ans ou plus - année 2023

Nombre de membres composant le conseil : 17		N° 2024_02
En exercice:	17	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	9	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	2	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	6	

L'an deux mille vingt quatre, le six février à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

Etaient présents :

M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUÏ - Mme Annick BELLESSORT -
Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Sylvie LEBRET - M. Roland NAGEOTTE -
Mme Carole SOURIGUES - Mme Monique ZANATTA

Avaient donné mandat :

Mme Julie MURET à M. Saliou BA
M. Gilbert NEXON à Mme Jocelyne BOYAVAL

Etaient excusés :

Mme Fatiha ALAUDAT - M. Michel AOUAD - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : M. BEJAOUÏ en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 6 février 2024

Registre des délibérations
Délibération n° 2024_02

Service : Séniors / Domaine : 7.5

Objet : Convention relative à la participation du Département aux coûts d'abonnement à un système de téléalarme en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap de 60 ans ou plus - année 2023

Le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de Malakoff,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général des Hauts-de-Seine en date du 28 novembre 2022 concernant la convention relative à la participation du Département des Hauts-de-Seine aux coûts d'abonnements de la téléassistance de l'année 2022,

Vu le budget de l'établissement,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention relative à la participation du département aux coûts d'abonnement à un système de téléassistance en faveur des personnes âgées de 60 ans ou plus ou en situation de handicap année 2023.

Article 2 : AUTORISE la présidente du CCAS à signer la convention, ainsi que les documents afférents.

Article 3 : DIRE QUE le montant de la subvention sera imputées au budget principal du CCAS de l'exercice concerné sous la nature 7473 « département ».

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME
Présidente du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.